



CATALOGUE DES FORMATIONS 2021



DEPUIS 2014,

nous sommes acteurs de la formation professionnelle continue avec une offre adaptée aux dirigeants comme aux salariés.

Thais Forma intervient sur l'ensemble du territoire national pour les formations en FOAD, et sur toute la région Occitanie pour les formations techniques en présentiel. Nous accompagnons les professionnels dans leur développement, leur perfectionnement et la formation de leurs salariés.

THAIS FORMA EN 2020 C'EST EGALEMENT

- La mise en place de formations à distance suite à la crise sanitaire, afin de continuer à vous accompagner.
- Une marque du groupe THAIS CHR.
- La mise en place de deux nouvelles offres de formations sur le logiciel THAIS PMS.



+1252
STAGIAIRES FORMÉS



+15
FORMATEURS
CONSULTANTS



90%*
LE TAUX DE
SATISFACTION

VOTRE FORMATION

PRISE EN CHARGE JUSQU' À 100%

COMME CHAQUE ANNÉES, DES MILLIERS D'ENTREPRISES PERDRONT LEURS BUDGETS DE FORMATION.

Parce que se former est un droit et que la formation professionnelle est le meilleur moyen de s'adapter et de progresser tout au long de sa vie professionnelle, de nombreux dispositifs vous permettent de financer tous vos projets de formation. Notre équipe vous accompagne et vous conseille pour la solution la plus adaptée à vos attentes.

Thais Forma réalise vos dossiers de demande de financement et facilite vos démarches administratives.

Depuis 2014, nous sommes acteurs de la formation professionnelle continue avec une offre adaptée aux dirigeants comme aux salariés.

Thais Forma intervient sur l'ensemble du territoire national. Nous accompagnons les professionnels dans leur développement, leur perfectionnement et la formation de leurs salariés. Notre comité pédagogique conduit une réflexion permanente sur l'évolution des tendances actuelles. Notre proximité avec le monde professionnel nous permet d'être en adéquation entre les formations dispensées et la réalité du métier. Venez nourrir votre talent !

NE PERDEZ PLUS DE TEMPS À CHERCHER DES FINANCEMENTS, NOTRE ÉQUIPE ADMINISTRATIVE LE FAIT POUR VOUS ET VOUS PROPOSE UN PLAN DE FINANCEMENT DÉTAILLÉ.

Vous avez tous un Organisme (OPCO, Pôle emploi,) susceptible de financer tout ou partie de vos formations.

Les salariés : Le financement se fait par l'intermédiaire de **votre OPCO** (anciens OPCA :FAFIH, OPCALIM, AGEFOS, etc).

Les gérants non salariés: Le financement se fait par l'intermédiaire de l'AGEFICE ou le FAFCEA de votre département.

VOTRE FORMATION OUVERTE À DISTANCE

Un nouveau cadre pour accompagner des évolutions majeures.

Nos formations ouvertes à distance (FOAD) sont organisées en fonction de vos besoins et de ceux de vos salariés.

Cette forme de formation et d'accompagnement favorise l'acquisition de nouvelles connaissances pour vos collaborateurs. Elle fait référence à des modalités de formation différentes comme le e-learning.

Comment ça marche ?

Aucun paramétrage à prévoir un lien unique est envoyé par votre formateur sur votre boîte mail. Un clic et c'est tout !

Les formations seront assurées en visio conférence de 1 à 12 participants selon la formation choisie.

Un partenariat vient d'être mis en place avec la solution de Visio conférence **zoom**

Partage d'écran, WEB conférence, gestion des sessions et des participants, **zoom** est l'une des solutions les plus complètes du marché.



FO@D

**MODULEZ LA DURÉE DE NOS FORMATIONS
EN FONCTION DE VOTRE NIVEAU ET VOS
OBJECTIFS !**



ART CULINAIRE

Approche nouvelle des desserts de restaurant.

14 heures Occitanie

Maîtrise du sous vide et la cuisson à juste température

14 heures Occitanie

HYGIÈNE & SÉCURITÉ

Hygiène alimentaire en restauration et méthodes HACCP (DRAAF).

7 ou 14 heures Occitanie **FO@D**

Sauveteur secouriste du travail (SST).

14 heures Occitanie

HÉBERGEMENT ET ACCUEIL

Techniques d'utilisation du logiciel PMS - Initiation

4 ou 7 heures **FO@D**

Techniques d'utilisation du logiciel PMS - Perfectionnement

7 ou 14 heures **FO@D**

L'ART DE LA TABLE ET DU SERVICE

L'essentiel du vin.

14 heures Occitanie

Mixologie : l'art du cocktail.

14 heures Occitanie

Barista : l'art du café.

14 heures Occitanie





Toutes ces formations sont éligibles à un financement.

GESTION OPÉRATIONNELLE & MANAGEMENT QUALITÉ

Management des équipes.

14 ou 21 heures selon niveau et objectifs

Occitanie

FO@D

Gestion économique en restauration.

14 heures

Occitanie

FO@D

COMMUNICATION & COMMERCIALISATION

Construire la stratégie de la communication et e-communication pour son activité.

14 heures

Occitanie

FO@D

Optimiser sa présence sur les réseaux sociaux.

14 heures

Occitanie

FO@D

Comment gérer et optimiser l'e-réputation de son établissement.

7 heures

Occitanie

FO@D



LES FORMATIONS TRANSVERSALES

LANGUES

(Formation certifiante éligible au CPF)

Durée selon niveau et objectifs

FO@D

Anglais



CPF

Le Compte Personnel de Formation (CPF), permet à tout salarié ou demandeur d'emploi de disposer d'heures de formation tout au long de sa carrière professionnelle et sans l'accord de l'entreprise. THAIS FORMA construit des programmes éligibles CPF et finançables par votre organisme collecteur (OPCO) dans le cadre du CPF.

GARANTISSEZ VOTRE NIVEAU EN LANGUE GRÂCE AUX CERTIFICATIONS THAIS FORMA.

FNE 2021

FNE LES CHANGEMENTS EN 2021

Dans le cadre des conséquences économiques liées à la crise sanitaire du Covid-19, le dispositif FNE-Formation a été repensé afin de répondre aux besoins des entreprises en activité partielle, en activité partielle de longue durée et des entreprises en difficulté par la prise en charge de coûts pédagogiques. En 2021, le FNE-Formation accompagne

**CONSULTER VOS DROITS DE
FORMATION SUR LE SITE :**

[MONCOMPTEFORMATION.GOUV.FR](https://moncompteformation.gouv.fr)



les entreprises proposant des actions de formation concourant au développement des compétences de leurs salariés et structurées sous la forme de parcours.

QUI SONT LES BÉNÉFICIAIRES DE CE DISPOSITIF ?

L'ensemble des entreprises ayant des salariés en AP / APLD ou hors activité partielle sont éligibles, à l'exception des salariés en contrat d'apprentissage, en contrat de professionnalisation et ceux appelés à quitter l'entreprise.

QUELLES SONT LES ACTIONS ET FORMATIONS ÉLIGIBLES ?

Le parcours de formation doit permettre au salarié de développer des compétences et renforcer son employabilité, quel que soit le domaine concerné.

Les parcours peuvent prendre différentes formes :

- Le Parcours reconversion permettant à un salarié de changer de métier, d'entreprise ou de secteur d'activité.
- Le Parcours certifiant donnant accès à un diplôme, un titre professionnel, un certificat de qualification professionnelle, des compétences socles (CléA) et pouvant le cas échéant intégrer la VAE.
- Le Parcours compétences spécifiques contexte Covid-19 doit permettre d'accompagner les différentes évolutions qui s'imposent à l'entreprise pour sa pérennité et son développement.
- Le Parcours anticipation des mutations : thématiques stratégiques pour le secteur et accompagnement des salariés indispensables pour leur montée en compétences.

**“ INVESTIR DANS LA FORMATION, C'EST CONJUGUER
AU PRÉSENT MAIS AUSSI AU FUTUR LE SOUCI DES
HOMMES ET LE SOUCI DES RÉSULTATS.**

BULLETIN INDIVIDUEL DE PRÉINSCRIPTION

Cette fiche a pour objectif d'analyser les besoins du futur apprenant. (Une fiche individuelle à remplir par participant) Elle permettra à l'organisme de formation, grâce à ce diagnostic, l'adaptation de la prestation et la détermination de la faisabilité des actions.

ENTREPRISE

Raison sociale : Adresse :
Code postal / Ville : SIRET :
Nom du contact : Fonction :
Téléphone : Mail :

PARTICIPANT

Nom : Prénom :
Né(e) le : Téléphone :
Mail : Fonction :
Dernier diplôme obtenu :

Financement envisagé

- OPCO - Précisez :
 Autres - Précisez :

Trouver votre OPCO : <https://travail-emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/partenaires/opco>

En vue d'être au plus proche de vos besoins merci d'exprimer les raisons et motivations de votre inscription.

Le participant présente-t-il une situation de handicap Temporaire ou permanente :

- OUI NON Si oui précisez :

Cette question a pour but de prendre en compte les situations de handicap et les besoins en compensation dans la mesure des possibilités de l'organisme de formation. (Pédagogie, matériels, moyens techniques, humain et organisationnels.) Si le handicap ne permet pas d'intégrer une de nos formations, nous vous orientons vers l'AGEFIPH qui propose des prestations d'appuis spécifiques. <https://www.agefiph.fr/>

Conformément à la Réglementation Générale de Protection des Données en vigueur depuis le 25 Mai 2018, la société ACFC s'engage à protéger au mieux vos données et votre vie privée. Les données à caractère personnel collectées font l'objet d'un traitement dont nous sommes seuls responsables et ne seront en aucun cas transmises à des tiers sans votre accord préalable.

ACFC s'engage à ne collecter que des données strictement nécessaires dans le cadre des propositions de formation, à l'exercice de ses missions, fonctionnalités ou services de ses outils numériques. Elles sont destinées aux services établis en France en charge de la relation clients au sein de la société ACFC. Elles seront conservées pendant 3 ans à compter de votre dernière interaction avec la société ACFC. Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en contactant le service formation par e-mail à cette adresse : contact@thais-forma.com.

LA FORMATION EN HÔTELLERIE ET RESTAURATION

Art culinaire - Occitanie

- Approche nouvelle des desserts de restauration
 Maîtrise du sous vide, et cuisson à juste température

Art de la table et du service - Occitanie

- L'essentiel du vin Mixologie : l'art du cocktail
 Barista : l'art du café

Hébergement et accueil

- Techniques d'utilisation du logiciel PMS – Perfectionnement
 Techniques d'utilisation du logiciel PMS – Initiation

Hygiène et sécurité

- Hygiène alimentaire en restauration – DRAAF
 Sauveteur secouriste du travail (SST)

Gestion opérationnelle & Management qualité

- Management des équipes Gestion économique en restauration

Communication et commercialisation

- Optimiser sa présence sur les réseaux sociaux
 Construire la stratégie de la communication et e-com pour son activité
 Comment gérer et optimiser l'e-réputation de son établissement



BULLETIN INDIVIDUEL DE PRÉINSCRIPTION

LES FORMATIONS TRANSVERSALES

Langues en FOAD

- Anglais

CADRE À COMPLÉTER PAR L'ADMINISTRATION

DATE DE L'ENTRETIEN TÉLÉPHONIQUE AVEC L'INTERVENANT

ADMISSION A LA FORMATION

MODALITES ET DELAIS D'ACCES → 15 JOURS APRÈS

- Avoir complété le bulletin d'inscription,
- Avoir eu un entretien téléphonique de positionnement avec notre intervenant,
- Verification de l'adequation entre le profil du candidat et le niveau de prerequis
- Avoir valide les dates

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Clause générale

Les conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toute commande de stages, de formations ou de services contractés auprès de la société ACFC par ses clients. De ce fait, aucune clause contraire, additionnelle ou modificative ne pourra être opposée à la société ACFC que si la société ACFC l'a expressément acceptée.

Objet

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les prestations dispensées par la société ACFC dans ses propres locaux, dans des locaux partenaires, chez ses clients ou à distance.

Les présentes conditions générales, la convention de formation signée des deux parties constituent le contrat entre le client et le cabinet ACFC.

Procédures d'inscription

Votre inscription ou celle d'un de vos collaborateurs sera effectuée à l'aide d'un bulletin de préinscription. Cette fiche de réservation constituant un bon de commande, devra être retournée au centre au moins 30 jours avant le commencement du stage (sauf cas exceptionnel). Le cabinet ACFC accusera réception de votre inscription et vous retournera la convention de formation.

Toute inscription sera alors confirmée dès réception de la convention de formation, signé par le responsable de formation ou le représentant de la société et revêtu du cachet de l'entreprise et ce avant le début du stage.

Prise en charge par un opérateur de compétences

En cas de demande de prise en charge de l'action de formation ou toute autre prestation par un opérateur de compétence ou toute autre organisme de financement, la demande ainsi que l'édition et le suivi du dossier sera à la charge exclusive du client.

Dans le cadre de la relation commerciale, la société ACFC pourra accompagner le client dans ses démarches sans que celui-ci puisse reprocher à la société ACFC un refus partiel ou total de la prise en charge. La société ACFC facture un OPCO si la procédure de prise en charge a été réalisée avant le démarrage de la formation et si la subrogation de paiement a été validée auprès de celui-ci.

Dans le cas contraire, la facture de la prestation sera directement adressée au client, qui recevra lui-même le remboursement de son OPCO. La copie de la demande de prise en charge auprès de l'OPCO devra obligatoirement être jointe avant le démarrage de la formation ; aucune demande de financement par un OPCO ne pourra être acceptée après le démarrage de la formation.

ACFC s'assurera quelques jours avant le début du stage du dépôt de votre dossier de demande de prise en charge auprès de votre OPCO. Si tel n'était pas le cas, un chèque de dépôt du montant de la formation

vous sera demandé, lequel vous sera retourné dès réception de l'accord de prise en charge.

A défaut de réception de ce chèque au moins 15 jours avant le début de la formation, la réservation correspondante sera purement et simplement annulée.

En cas de refus de prise en charge par l'opérateur de compétences, le client s'engage à régler directement les prestations à la Société ACFC, qui lui adressera la facture correspondante.

En cas de prise en charge partielle par l'opérateur de compétences, la facture de la différence sera adressée directement au client. Son règlement devra intervenir à réception.

Contenu de la formation

La Société ACFC se réserve le droit d'appliquer à tout moment, les modifications qu'elle juge utile à ses programmes et prestations ainsi qu'à la programmation de ses sessions. Toute formation commencée sera due.

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation sont fournis à titre indicatif. L'intervenant se réserve le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Prix

Tous les prix stipulés dans les tarifs ou offres de la Société ACFC sont formulés en euros Hors Taxes (Organisme non assujetti à la TVA).

Les frais de déplacement, de repas, d'hébergement sont en sus et à la charge du client.

Les prestations sont fournies aux prix en vigueur au moment de la commande de la formation. La liste des prix figure sur les programmes en vigueur lors de la commande et peut être communiquée sur simple demande.

En cas de frais complémentaires liée à la nature de la prestation ou sa mise en œuvre, le détail de ces frais sera clairement identifié sur la convention de formation (frais annexes) et pourra donner lieu à l'édition d'un devis.

Sauf avis contraire de la direction de la société ACFC et/ou des financeurs, les frais annexes sont toujours à la charge du client qui ne pourra prétendre à aucune prise en charge.

Report et annulation par le cabinet ACFC

la société ACFC se réserve le droit exceptionnel d'annuler ou de reporter une formation dans la quinzaine qui précède la date de démarrage du stage, lorsque le nombre de participants est jugé insuffisant. En cas de force majeure ou d'annulation tardive d'un client entraînant un nombre insuffisant de participants, la société ACFC se réserve le droit d'annuler la formation. En cas d'annulation par la société ACFC, tout acompte reçu pour le paiement de la formation sera restitué et en cas de report de la formation, l'entreprise pourra maintenir son inscription pour une date ultérieure. Cette annulation ou ce report seront clairement notifiés par courrier à l'entreprise en expliquant les raisons de cette annulation ou de ce report.

Aucune indemnité ne sera versée au Client en raison d'un report ou d'une annulation du fait d'ACFC.

Report et annulation par le stagiaire

Si pour quelque raison que ce soit, vous êtes obligés d'annuler la réservation d'un ou plusieurs de vos collaborateurs, aucun frais ne vous sera facturé si cette annulation intervient dans un délai supérieur à 15 jours avant le début de la formation. A défaut, il vous sera facturé :

50% du montant du stage si l'annulation intervient moins de 15 jours avant le début du stage (pour les entreprises ayant versé des acomptes, ceux-ci seront conservés),

100% du montant du stage si le stagiaire n'est pas présent le matin du stage.

En cas de force majeure ou présentation d'un certificat médical, l'intégralité de l'acompte versé vous sera retournée. Tout stage commencé, est facturé à plein tarif, y compris en cas d'abandon du stage par le stagiaire pendant sa durée pour quelque cause que ce soit.

Si pour quelque raison que ce soit, vous êtes obligés de reporter votre réservation, aucun frais ne vous sera facturé si ce report intervient plus de 15 jours avant le début de la formation.

Attestation de stage

A l'issue de la formation, la société ACFC remet au client pour chaque participant, une attestation de présence ou d'assiduité ainsi que les feuilles d'émargement ou relevé de connexions sur demande.

Règlement intérieur

Le participant s'engage à respecter les conditions du règlement intérieur dont il déclare avoir pris connaissance et accepter les termes.

Confidentialité et communication

Le client accepte d'être cité par la société ACFC comme client de ses prestations. A cet effet, le client autorise la société ACFC à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapport d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaire ou comptables l'exigeant.

Les parties s'engagent réciproquement à garder confidentiels les documents et informations les concernant, quelle que soit leur nature, qu'ils soient économiques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir eu accès au cours de l'exécution de la prestation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

Responsabilité

L'obligation souscrite par la société ACFC dans le cadre de ses formations est une obligation de moyens et non une obligation de résultats. La société ACFC ne pourra en aucun cas être tenue responsable si un dommage corporel intervient lors des exercices pratiques effectués au sein des formations et dont un stagiaire serait victime.

Résolution des litiges

Les présentes conditions sont régies par la loi française. Tout litige relatif à leur interprétation ou à leur application, sera de la compétence du Tribunal du lieu d'exécution de la prestation de services même en cas de pluralité des défendeurs.

